

"Louange à Dieu

Paix et salut sur Son Prophète,

Sa Famille et Ses Compagnons

Mesdames, Messieurs,

Concrétisant Notre ferme volonté Royale d'aller toujours de l'avant dans la promotion des droits de l'Homme, dans la pratique et en tant que culture, nous voilà aujourd'hui, procédant à l'installation de la Commission Equité et réconciliation, et posant ainsi le dernier jalon sur un parcours devant conduire à la clôture définitive d'un dossier épineux, au terme d'un processus entamé au début des années 1990 et dont l'affermissement a fait l'objet de la toute première décision que Nous ayons prise au lendemain de Notre intronisation.

En ayant à l'esprit la diversité des expériences internationales en la matière, force est de reconnaître que le Maroc a pu instituer, avec sagesse et courage, un modèle qui lui est propre et qui lui a permis de réaliser d'importants acquis, dans le cadre de la pérennité de sa Monarchie démocratique et constitutionnelle, qui est le garant de l'inviolabilité de l'Etat et des Institutions, ainsi que de la dignité et des libertés des citoyens. Cette démarche s'est notamment traduite par la grâce accordée aux détenus politiques, la régularisation de leur situation professionnelle et administrative, le retour des exilés et expatriés, l'indemnisation des victimes des détentions arbitraires et des disparitions forcées, ainsi que les recherches sur le sort des personnes portées disparues.

A tous ceux qui, au sein de l'Etat ou de la société en général, ont permis la réalisation de ces acquis, Nous tenons à rendre un vibrant hommage. A cet égard, Nous Nous inclinons, avec humilité et déférence, devant la mémoire de l'initiateur de ce processus, Notre Auguste Père, Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu L'ait en Sa sainte miséricorde. Nous saluons également tous ceux qui, parmi les autorités publiques, les partis politiques, les syndicats et les réseaux associatifs, ont contribué à l'œuvre accomplie.

Nous Nous félicitons également de l'action louable que l'Instance indépendante d'arbitrage a menée en matière d'indemnisation pour préjudices matériels et moraux subis, et qui a permis à notre pays de réaliser des avancées significatives, reconnues aux plans national et international. De ce fait, la Commission Equité et Réconciliation disposera d'une base solide pour mener à son terme l'œuvre engagée par l'organe auquel elle succède aujourd'hui.

Nous demeurerons attaché à la clôture définitive de ce dossier en favorisant le règlement extra-judiciaire équitable, et en veillant à ce que les préjudices du passé soient réparés et les blessures pansées. Nous adopterons, à cette fin, une approche globale, audacieuse et éclairée, fondée sur l'équité, la réhabilitation et la réintégration, outre la volonté de tirer les enseignements qui s'imposent et d'établir les faits. Notre objectif est que les Marocains se réconcilient avec eux-mêmes et avec leur histoire, qu'ils libèrent leurs énergies, et qu'ils soient partie prenante dans l'édification d'une société démocratique et moderne, gage de prévention de toute récidive.

Le travail accompli par la Commission précédente et le rapport final que vous allez élaborer pour l'établissement des faits, dans un délai déterminé, font que nous considérons votre instance comme une commission de la vérité et de l'équité. A cet égard, Nous avons conscience que, sans jamais être parfaite, la vérité ne peut être que relative, même pour l'historien le plus intègre. En effet, la vérité absolue n'est connue que de Dieu, le Très Haut, qui dit dans le Saint Coran : " Dieu connaît les yeux perfides et ce que les cœurs recèlent ".

Aussi, cette Commission trouvera-t-elle auprès de Notre Majesté, appui et sollicitude, eu égard aux délicates tâches qui l'attendent et au fait que son président M. Driss Benzekri et tous les autres membres de la Commission ont une réputation avérée d'objectivité, d'intégrité morale et d'attachement sincère aux droits de l'Homme, qualités auxquelles ils allient de hautes aptitudes dans le vaste domaine où la Commission est appelée à exercer ses attributions. Nous avons tenu à ce que ce soit une Commission ouverte, composée, pour moitié de membres du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, et pour moitié d'éléments aux profils et spécialités variés, mais unis tous par une communauté de dessein, à savoir la défense de ces droits.

Nous tenons ici à dire toute Notre émotion et à exprimer Nos remerciements les plus chaleureux aux membres de la commission qui ont tous adhéré avec ferveur à Notre démarche et accepté avec confiance et dévouement d'apporter leur contribution à la réussite de cette noble mission.

Nous sommes convaincu que Notre Commission qui se prévaut de personnalités aussi éminentes parviendra avec l'aide de Dieu, dans les délais impartis, à rétablir les victimes dans leur dignité, à apporter réconfort à leurs familles, et à réaliser la réconciliation apaisante. Elle saura, Nous en sommes persuadé, tirer le meilleur parti des réalisations antérieures et consolider les acquis pour parvenir à un règlement juste et équitable, humain, civilisé et définitif de ce dossier.

En élaborant son règlement intérieur, et en conduisant la noble mission qui lui est dévolue, la Commission aura à cœur de se conformer à la décision portant création de cette instance, ainsi qu'aux conventions internationales des droits de l'Homme et aux idéaux de l'Islam prônant la tolérance et le pardon.

Telle est la voie à suivre pour consolider l'esprit de citoyenneté positive et pour que la démocratie, le patriotisme et la dissémination de la culture des droits et devoirs de l'Homme, s'érigent comme le meilleur rempart pour prémunir notre société contre les tendances extrémistes et terroristes, que Nous sommes déterminé, du reste, à combattre avec la ferme volonté de ceux qui veillent à la sécurité et à la stabilité, dans le cadre de la primauté de la loi. Nous entendons, en effet, libérer les énergies qui permettront à tous les Marocains d'être parfaitement en phase avec les aspirations de leur patrie et de relever les défis internes et externes.

Nous considérons que cette réalisation constitue l'aboutissement et le couronnement d'un processus exemplaire et inédit, accompli par tous, avec assurance, audace et pondération, et aussi grâce à l'adhésion démocratique d'un peuple qui assume courageusement son passé et qui, au lieu de rester prisonnier de ses aspects négatifs, s'attache à y puiser la force et le dynamisme nécessaires pour bâtir une société démocratique moderne, où tous les citoyens puissent exercer leurs droits et s'acquitter de leurs devoirs, dans la liberté, avec responsabilité et dévouement.

Wassalamou alikoum warahmatoullah wabarakatouh."

Maroc.ma